

BATORAMA SAS  
À l'attention de DRO/PAM  
15, rue de Nantes  
67100 Strasbourg  
Téléphone : +33 (0)3 88 84 13 13



## Marchés Publics de Services

# PRESTATIONS DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE SECURITE ET DE SURETE

Date et heure limite de remise des Offres :  
**Mercredi 8 Novembre 2017 à 12h00**

## Règlement de la Consultation

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

	Pages
<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES</b>	<b>5</b>
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 - VARIANTES	7
<b>ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>7</b>
6.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
6.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE	8
<b>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>9</b>
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	9
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	9
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	9

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

#### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

#### **Prestations de Mise en Place d'un Service de Sécurité et de Sûreté**

Les prestations relatives au présent accord cadre ont pour objet la mise en place d'un service de sécurité et de sûreté permanent aux droit des installations recevant du public.

Elles concernent les sites suivants :

- Embarcadères BATORAMA, Place du Marché aux Poissons,
- Boutique BATORAMA, 18 Place de la Cathédrale,
- Occasionnellement, autres embarcadères BATORAMA à Strasbourg et à Ostwald

**Lieu(x) d'exécution** : Strasbourg et Ostwald

#### 1.2 - Étendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cette consultation sera passée en application de l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum et un opérateur économique.

Les bons de commande seront notifiés par l'entité adjudicatrice mensuellement, au fur et à mesure des besoins.

#### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants :

Prestations homogènes.

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<b>Classification principale</b>
Services de gardiennage. (797130005)
Services de sécurité. (797100004)

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

La durée de l'accord-cadre est fixée à l'acte d'engagement et au C.C.A.P.

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.A.P.

### 2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées en totalité sur les fonds propres de l'établissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le C.C.A.P.

En application de l'article 38 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, le maître d'ouvrage souhaite promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et lutter contre le chômage. Dans ce cadre les titulaires des futurs marchés auront obligation de réserver **6 heures de travail par tranche de 1.000 € HT de facturation (soit environ 900 heures sur la durée annuelle / montant maxi annuel du marché de 150.000 € HT)**, à une ou des personnes répondant à ces critères.

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 36 et 37 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

## ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (R.C.) ;
- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) ;

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) ;

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

## **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet composé de deux sous-dossiers comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Sous-dossier n°1 relatif aux "Pièces de la candidature" :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016:

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire vérifiables (coordonnées exactes - nom et n° de téléphone) ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Sous-dossier n°2 relatif aux "Pièces de l'offre" :**

Un projet de marché comprenant :

- **L'Acte d'Engagement (A.E.)** et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)** : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)** et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- **Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.)**, cadre ci-joint à compléter sans aucune modification ;
- **Le Mémoire Technique Détaillé (M.T.D.)**, document à rédiger par le candidat et présentant les dispositions que le concurrent propose d'adopter pour l'exécution des prestations.
  - ◆ Introduction : présentation générale de l'offre ;
  - ◆ Copie des divers agréments obligatoires pour l'exercice de la profession :
    - L'agrément pour les exploitants individuels et pour les dirigeants, associés et gérants de personnes morales (article I612-6 du CSI) ;
    - L'autorisation d'exercice pour l'établissement principal et pour chaque établissement secondaire (article I612-9 du CSI) ;
    - Un numéro professionnel pour les salariés exerçant effectivement une activité privée de sécurité (article I612-20 du CSI) : il s'agit d'un numéro individuel et personnel de carte Professionnelle (virtuelle) reporté sur la carte individuelle matérialisée, remise par l'entreprise à ses salariés. La détention d'une carte professionnelle par chacun des salariés est obligatoire.
    - Attestation sur l'honneur d'engagement à n'employer à la réalisation des prestations de sécurité privée exclusivement des personnels titulaires d'une carte professionnelle (article I612-20 du CSI).
  - ◆ Composition de l'équipe dédiée à l'encadrement et à la formation des agents ;
  - ◆ Curriculum Vitae, qualifications et formations de la personne désignée nominativement par le titulaire dans l'acte d'engagement pour être l'interlocuteur privilégié de BATORAMA SAS ;
  - ◆ Description des moyens mis en œuvre pour respecter et assurer le suivi de son engagement en matière d'emploi de publics en difficulté ;
  - ◆ Descriptif de l'organisation des équipes et de la méthode de gestion des plannings :
    - Nombre d'agents,
    - Niveau de connaissances générales,
  - ◆ Descriptif des moyens mis en œuvre pour assurer la prestation dans les conditions définies au cahier des charges :
    - Formation des agents,
    - Période de tutorat,
    - Suivi des plannings et mise à jour, capacité d'adaptation aux changements, y compris de dernière minute,
    - Remplacements d'urgence,
    - Procédure d'information et de compte rendu en cas d'incident (fournir un exemple).
  - ◆ Présentation des tenues des collaborateurs amenés à exécuter les prestations sur site, avec visuel :
    - Formation des agents,
    - Période de tutorat,
    - Suivi des plannings et mise à jour, capacité d'adaptation aux changements, y compris de dernière
  - ◆ Note descriptive des mesures prévues pour assurer la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail sur les sites,
  - ◆ **Le Certificat de Visite OBLIGATOIRE** des sites Place du Marché aux Poissons et Place de la Cathédrale, qui sera remis au prestataire lors de sa venue sur place.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli unique contenant le **sous-dossier n°1** relatif aux "**pièces de la candidature**" et le **sous-dossier n°2** relatif aux "**pièces de l'offre**".

**NOTA :** *L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.*

#### 4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### **ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 55, 59, 60 et 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>	<b>Mode d'appréciation</b>
<b>1 Prix des prestations</b>	<b>55%</b>	<i>Fonction des éléments transmis par le candidat dans le B.P.U.</i>
<b>2 Valeur technique</b>	<b>45%</b>	<i>Fonction de la pertinence et de la précision des éléments fournis par le candidat dans son M.T.D.</i>

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

#### **Critère : "Prix des prestations" :**

Sera apprécié d'une part sur les prix unitaires indiqués et d'autre part au regard des majorations demandées pour les heures de nuits, les dimanches et jours fériés.

#### **Critère : "Valeur technique" de l'offre :**

Sera évalué sur la qualité et le niveau de précision du Mémoire Technique Détaillé joint à l'offre, dont le contenu précis figure à l'article 4.1 ci-dessus, alinéa "**Sous-dossier n°2 relatif aux "Pièces de l'offre"**".

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou méconnaissant la législation en vigueur pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

### **ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

#### 6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

PRESTATIONS DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE SECURITE ET DE SURETE

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Port autonome de Strasbourg**  
**Direction des Ressources et de l'Organisation**  
**Pôle Achats / Marchés**  
**25, rue de la Nuée Bleue**  
**67000 Strasbourg**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

#### 6.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://pas.marcoweb.fr>. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Fichiers de type « .doc / .docx » ou « .xls / .xlsx » et « .pdf »

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.



Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution de l'accord-cadre pourra donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre papier.

## **ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

#### **Renseignement(s) administratif(s) :**

Port autonome de Strasbourg  
Direction des Ressources et de l'Organisation  
Pôle Achats / Marchés  
25, rue de la Nuée Bleue  
CS 80407  
67002 Strasbourg Cedex  
  
M. Didier CHABOD  
Tél: 03 88 21 78 21  
Fax : 03 88 39 35 53  
Courriel : [d.chabod@strasbourg.port.fr](mailto:d.chabod@strasbourg.port.fr)

#### **Renseignement(s) technique(s) :**

BATORAMA sas  
15, rue de Nantes  
67100 STRASBOURG  
  
**Mme Stéphanie KROUTOV**  
Tél: 03 88 21 78 48  
Mob : 06 72 13 12 01  
Courriel : [s.kroutov@batorama.com](mailto:s.kroutov@batorama.com)

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://pas.marcoweb.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les candidats qui souhaitent des renseignements sur les clauses d'insertion peuvent prendre contact avec le Relais Chantiers, sis 21b Avenue du Neuhof, 67100 Strasbourg (contact : M. Grosclaude- 03 88 23 32 81 – 06 12 43 91 73 - [ggrosclaude@relaischantiers.eu](mailto:ggrosclaude@relaischantiers.eu)).

### 7.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

### 7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Pour la visite OBLIGATOIRE, les candidats doivent prendre rendez-vous auprès de Mme KROUTOV, aux coordonnées ci-dessus, au moins 48 heures à l'avance.

### 7.4 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg  
Téléphone : 03 88 21 23 23 - Télécopie : 03 88 36 44 66  
E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg  
Téléphone : 03 88 21 23 23 - Télécopie : 03 88 36 44 66

E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)